



Sections réunies

DOSSIER CB N° 2025-31-039

SIVOM DU HAUT COMMINGES

N° codique : 031051946

Département de Haute-Garonne

*Article L. 1612-2
du code général des collectivités territoriales*

AVIS

LA CHAMBRE RÉGIONALE DES COMPTES OCCITANIE,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.1612-1, L.1612-2, L.1612-4, L.1612-6, L.1612-8, L.1612-20, L.2224-1, L.2321-1, L.2322-1, L.2342-2, L.5212-1, L.5215-15, R.1612-8, R.1612-16 et R.1612-19 ;

Vu le code des juridictions financières, notamment ses articles L.211-11 et L.232-1 ;

Vu les lois et règlements relatifs aux budgets des communes et de leurs établissements publics communaux et intercommunaux ;

Vu l'arrêté n°2024-70 du 27 novembre 2024 de la présidente de la chambre régionale des comptes Occitanie relatif aux attributions des sections et aux formations de délibéré de la chambre ;

Vu la lettre du 26 juin 2025, enregistrée le 27 juin 2025 au greffe de la chambre, par laquelle le préfet de la région Occitanie, préfet de Haute-Garonne, a saisi la chambre régionale des comptes pour avis, sur le fondement de l'article L.1612-2 du code général des collectivités territoriales, suite au défaut d'adoption du budget primitif 2025, budget principal et ses trois budgets annexes, du syndicat intercommunal à vocation multiple (SIVOM) du Haut Comminges dans les délais légaux ;

Vu la lettre de la présidente de la Chambre en date du 30 juin 2025 informant Monsieur le Président du SIVOM du Haut Comminges de la saisine susvisée et l'invitant à présenter ses observations avant la date du 11 juillet 2025 ;

Vu l'ensemble des pièces produites à l'appui de la saisine ;

Vu les observations orales, échanges contradictoires et documents recueillis auprès du président du SIVOM et de ses services, de la DDFIP, du bureau des collectivités locales de la préfecture et de la sous-préfecture de Saint-Gaudens ;

Vu les pièces complémentaires requises pour apprécier la complétude du dossier de saisine, réunies le 16 juillet 2025, par la chambre régionale des comptes ;

Entendu les conclusions du procureur financier près la chambre régionale des comptes Occitanie ;

Après avoir entendu Monsieur Roger RABIER, premier conseiller, en son rapport ;

ÉMET L'AVIS SUIVANT :

Sur la compétence de la chambre

1. Le SIVOM du Haut Comminges relève du ressort géographique du département de Haute-Garonne. La chambre régionale des comptes Occitanie est donc territorialement compétente.
2. La saisine du préfet de la région Occitanie, préfet de Haute-Garonne, est fondée sur les dispositions précitées de l'article L. 1612-2 du code général des collectivités territoriales dans la mesure où le budget principal et les trois budgets annexes ont été rejetés par l'assemblée délibérante le 2 juin 2025.
3. La chambre est compétente, en vertu des articles L. 211-11 et L. 232-1 du code des juridictions financières, pour connaître d'une saisine relative au contrôle des actes budgétaires d'une collectivité territoriale, présentée sur ces fondements.
4. Le préfet de la région Occitanie, préfet de Haute-Garonne a qualité pour agir.

Sur la recevabilité de la saisine

5. L'article L.1612-2 du code général des collectivités territoriales dispose que : « *Si le budget n'est pas adopté avant le 15 avril de l'exercice auquel il s'applique, ou avant le 30 avril de l'année de renouvellement des organes délibérants, le représentant de l'État dans le département saisit sans délai la chambre régionale des comptes qui, dans le mois, et par un avis public, formule des propositions pour le règlement du budget. Le représentant de l'Etat règle le budget et le rend exécutoire. Si le représentant de l'Etat dans le département s'écarte des propositions de la chambre régionale des comptes, il assortit sa décision d'une motivation explicite. A compter de la saisine de la chambre régionale des comptes et jusqu'au règlement du budget par le représentant de l'État, l'organe délibérant ne peut adopter de délibération sur l'exercice en cours [...]* ».

6. Le conseil syndical, réuni en seconde convocation le 2 juin 2025, a rejeté le vote du budget primitif du budget principal et des trois budgets annexes : « Garage », « Ordures ménagères » et « Services d'aide à domicile ». Dès lors, la saisine du préfet du 26 juin 2025, enregistrée le lendemain au greffe, est recevable.
7. Aux termes de l'article R.1612-8 du code général des collectivités territoriales, le délai dont dispose la chambre régionale des comptes pour formuler des propositions court à compter de la réception au greffe de l'ensemble des documents dont la production est requise. La chambre a été en possession de l'ensemble des documents prévus à l'article R.1612-16 de ce même code le 16 juillet 2025.
8. La saisine du préfet est, par suite, recevable et complète à la date du 16 juillet 2025.

Sur le périmètre de la saisine

9. Pour l'exercice 2025, le SIVOM dispose d'un budget principal et de trois budgets annexes. En vertu du principe d'unité budgétaire prévu par l'article L. 1612-1 du code précité, la chambre est saisie de l'ensemble des budgets du SIVOM et doit donc proposer un règlement du budget principal et des trois budgets annexes.
10. S'il appartient à la chambre régionale des comptes de faire des propositions permettant le fonctionnement normal de la collectivité ainsi que le règlement des dépenses obligatoires et la poursuite des opérations engagées, celle-ci ne saurait se substituer à l'assemblée délibérante pour décider du choix d'investissements nouveaux sauf pour prendre en compte les dépenses relatives à des opérations déjà engagées ou présentant un caractère d'urgence ou de sécurité.
11. Les prévisions sont établies par la chambre régionale des comptes à partir de l'exécution budgétaire des trois exercices précédents, des consommations des crédits constatées pour l'exercice en cours à la date du 3 juillet 2025 et des pièces justificatives fournies.
12. L'assemblée délibérante votant le budget au niveau du chapitre tant pour la section de fonctionnement que pour la section d'investissement, sans vote formel sur chacun des chapitres, les propositions de règlement du budget 2025 sont présentées de la même façon.
13. En l'absence de mise en œuvre d'une comptabilité d'engagement en dépit des dispositions combinées des articles L.5212-15 et L.2342-2 du code général des collectivités territoriales d'une part, et à défaut de présentation de justificatifs par les services du SIVOM au cours de l'instruction d'autre part, aucun reste à réaliser n'est constaté pour le budget principal et les budgets annexes.
14. Le rejet des budgets 2025 de ce syndicat s'inscrit dans le contexte :
 - d'un transfert de compétence (voirie) à la communauté de communes des Pyrénées Haut Garonnaises (CCPHG) ;
 - d'un rejet du conseil syndical des propositions du président du SIVOM portant sur les modalités de liquidation des contributions des membres au syndicat et sur leur montant.
15. Par ailleurs, il convient de prendre en compte le report du déficit de la section d'exploitation du budget annexe « Services d'aide à domicile » qui n'avait pas été inscrit dans le projet rejeté de budget du SIVOM et qui introduit un déséquilibre de 190 773 €.

- 16.** Dans ces conditions, l'objectif est de parvenir à l'équilibre du budget en arrêtant le montant global des contributions des membres. Ce montant devra couvrir, d'une part, les déficits antérieurs ; d'autre part, pour l'exercice 2025, les subventions d'équilibre à verser aux budgets annexes « Garage » et « Services d'aide à domicile » ainsi que les refacturations des frais de structure aux budgets annexes « Ordures ménagères » et « Services d'aide à domicile ».
- 17.** Pour ce faire, le conseil syndical devra revoir l'article 12 de ses statuts afin d'établir une nouvelle clé de répartition pour la prise en charge des frais de structure entre les budgets annexes compte tenu du transfert de la compétence voirie et de définir les critères de répartition entre ses membres afin de pouvoir procéder à une liquidation effective.

Sur les propositions de règlement du budget primitif 2025 du budget principal

Sur l'affectation des résultats 2024

- 18.** L'affectation du résultat du budget principal n'a pas fait l'objet de délibération.
- 19.** Par une délibération du 10 décembre 2024, la clôture au 31 décembre 2024 du budget annexe « Voirie » a été adoptée. La reprise au budget principal des résultats excédentaires du budget « Voirie » dans les deux sections a fait l'objet d'une délibération du 2 juin 2025.
- 20.** La concordance des comptes de gestion et administratifs ayant été constatée, et compte tenu de la reprise des résultats du budget clôturé, le résultat de l'exercice 2024 du budget principal, cumulé avec les résultats antérieurs reportés de chaque section, fait apparaître un solde déficitaire de 387 083,39 € à la section de fonctionnement et un solde excédentaire de 342 029,58 € à la section d'investissement.

Concernant la section de fonctionnement

En dépenses

- 21.** Au chapitre 011 « Charges à caractère général » l'inscription est limitée à 45 870 €, compte tenu des résultats d'exécution du budget 2024 et des crédits déjà consommés en 2025, au lieu de 56 470 € inscrits dans le projet de budget du SIVOM.
- 22.** Au chapitre 12, les « Charges de personnel » sont maintenues à hauteur de 84 310 € en tenant compte des informations transmises en matière de ressources humaines.
- 23.** Le montant à inscrire au chapitre 65 « Charges de gestion courante » est de 567 831 € pour prendre notamment en compte les subventions d'équilibre à verser aux budgets annexes. Celles-ci s'élèvent respectivement à 299 033 € pour le budget « Services d'aide à domicile » et à 253 092 € pour le budget « Garage ».
- 24.** Le montant à inscrire au chapitre 66 « Charges financières » est maintenu à 1 955 €.
- 25.** Sur le fondement des titres annulés sur les exercices antérieurs, le montant de 1 000 € est maintenu au chapitre 67 « Charges spécifiques ».
- 26.** Eu égard à la recette similaire portée à la section d'investissement, il convient d'inscrire la somme de 10 773 € au chapitre 042 « Opérations d'ordre de transfert entre sections ».
- 27.** Le résultat négatif de fonctionnement reporté est inscrit à hauteur de 387 083 € en D 002.

- 28.** Le total des dépenses de la section de fonctionnement s'établit ainsi à 1 098 822 € au lieu de 870 722 € proposé dans le budget présenté par le SIVOM.

En recettes

- 29.** Le montant à inscrire au chapitre 13 « Atténuations de charges » est réduit à 4 000 € au titre des remboursements sur charges attendus de Sécurité Sociale et de prévoyance, compte tenu de l'état de consommation des crédits.
- 30.** Les crédits relatifs au chapitre 74 relatif aux dotations et participations sont inscrits à hauteur de 911 149 € au lieu de 810 732 € dans le projet de budget du SIVOM, pour tenir compte des contributions nécessaires des membres du syndicat qui devraient s'élever à 904 448 € au lieu de 804 032 € prévus par le SIVOM. Il revient au conseil syndical du SIVOM de définir les règles de répartition de cette contribution entre les membres et d'émettre les titres dans les meilleurs délais compte tenu du niveau de trésorerie du budget principal.
- 31.** Il est inscrit au chapitre 75 « Autres produits de gestion courante » la somme de 183 433 € au lieu de 54 900 € prévu dans le projet de budget du SIVOM. Il s'agit des refacturations des dépenses de fonctionnement du budget principal et du budget « Garage » aux budgets « Ordures ménagères » et « Services d'aide à domicile ».
- 32.** Eu égard aux recettes et quote-part des subventions d'investissement transférées au compte de résultat, il convient d'inscrire la somme de 240 € au chapitre 042 « Opérations d'ordre de transfert entre sections ».
- 33.** Le total des recettes de la section de fonctionnement s'établit ainsi à 1 098 822 €.

Equilibre de la section de fonctionnement

- 34.** Compte tenu de l'ensemble des recettes et des dépenses susvisées, la section de fonctionnement est présentée en équilibre à hauteur de 1 098 822 €.

Concernant la section d'investissement

En dépenses

- 35.** En l'absence de production de justificatifs, aucun crédit n'est inscrit au titre des dépenses d'équipement.
- 36.** Il est inscrit la somme de 56 130 € au chapitre 10 relatif aux « Dotations et fonds divers et de réserves » correspondant à la notification reçue relative au FCTVA qui doit être reversée à la communauté de communes Pyrénées Haut Garonnaises suite au transfert de la compétence voirie au 31 décembre 2014.
- 37.** Il est inscrit la somme de 70 859 € au chapitre 13 « Subvention d'investissement » au regard de la notification reçue du Département pour les travaux de voirie.
- 38.** Le montant de 12 632 € est inscrit au chapitre 16 « Emprunts et dettes assimilées ». Il s'agit du paiement des annuités d'un emprunt transféré du budget « Voirie » au budget principal lors de la clôture du budget annexe.

39. Eu égard aux subventions d'investissement rattachées aux actifs amortissables, il convient d'inscrire la somme de 240 € au chapitre 040 « Opérations d'ordre de transfert entre sections ».
40. Le total des dépenses d'investissement s'établit à 139 861 € au lieu de 688 390 € proposé dans le budget présenté par le SIVOM.

En recettes

41. Il est inscrit au chapitre 10 relatif aux « dotations et réserves » la somme de 56 411 € au titre du versement de FCTVA.
42. Le chapitre 13 « Subvention d'investissement » est doté à hauteur de 70 859 € au regard de la notification reçue du Département pour les travaux de voirie.
43. Il convient d'inscrire la somme de 10 773 € au chapitre 040 « Opérations d'ordre de transfert entre sections » au titre des amortissements.
44. Au chapitre 024, les opérations de cession n'ont pas été retenues compte tenu des incertitudes sur les ventes d'engins de voirie.
45. Le résultat positif d'investissement reporté est inscrit à hauteur de 342 030 € en R 001.
46. Le total des recettes de la section d'investissement s'établit à 480 073 €.

Equilibre de la section d'investissement

47. Compte tenu de l'ensemble des recettes et des dépenses susvisées, la section d'investissement présente un suréquilibre conséquent de 340 212 €, lequel est autorisé par l'article L.1612-6 du code général des collectivités locales.
48. Les ressources propres d'un montant de 467 441 € sont suffisantes pour couvrir le remboursement en capital des annuités d'emprunt à échoir au cours de l'exercice d'un montant de 12 632 €.

Sur les propositions de règlement du budget primitif 2025 du budget annexe « Garage »

Sur l'affectation des résultats 2024

49. L'affectation du résultat du budget annexe « Garage » a été votée par délibération en date du 2 juin 2025.
50. La concordance des comptes de gestion et administratifs ayant été constatée, le résultat de l'exercice 2024 du budget annexe « Garage », cumulé avec les résultats antérieurs reportés de chaque section, fait apparaître un solde déficitaire de 218 332,17 € à la section de fonctionnement et un solde excédentaire de 652,08 € à la section d'investissement.

Concernant la section de fonctionnement

En dépenses

- 51.** Au chapitre 011 « Charges à caractère général » l'inscription est limitée à 15 250 €, compte tenu des résultats d'exécution du budget 2024 et des crédits déjà consommés en 2025, au lieu de 19 200 € inscrits dans le projet de budget du SIVOM.
- 52.** Au chapitre 12, les « Charges de personnel » sont maintenues à hauteur de 46 950 € en tenant compte des informations transmises en matière de ressources humaines.
- 53.** Le montant porté au chapitre 65 « Charges de gestion courante » est ramené à 0 € au regard des résultats d'exécution du budget 2024, contre 6 € inscrits dans le projet de budget du SIVOM.
- 54.** Sur le fondement des titres annulés sur les exercices antérieurs, le montant de 100 € est maintenu au chapitre 67 « Charges spécifiques ».
- 55.** Eu égard à la recette similaire portée à la section d'investissement, la somme de 4 180 € au chapitre 042 « Opérations d'ordre de transfert entre sections » est maintenue.
- 56.** Le résultat négatif de fonctionnement reporté est inscrit à hauteur de 218 332 € en D 002.
- 57.** Le total des dépenses de la section de fonctionnement s'établit ainsi à 284 812 € au lieu de 288 768 € inscrits dans le projet de budget du SIVOM.

En recettes

- 58.** Le montant à inscrire au chapitre 70 « Produits des services, du domaine et ventes... » est maintenu à hauteur de 30 000 € au titre des refacturations des réparations réalisées pour le compte des budgets annexes « Ordures ménagères » et « Service à domicile ».
- 59.** Les crédits inscrits au chapitre 75 « Autres produits de gestion courante » sont réduits à 254 549 € au lieu de 258 505 € prévus dans le projet de budget du SIVOM afin de tenir compte de l'ajustement de la prévision de la subvention d'équilibre allouée par le budget principal.
- 60.** Eu égard aux recettes et quote-part des subventions d'investissement transférées au compte de résultat, il convient de maintenir la somme de 263 € au chapitre 042 « Opérations d'ordre de transfert entre sections ».
- 61.** Le total des recettes de la section de fonctionnement s'établit ainsi à 284 812 € au lieu de 288 768 € inscrits dans le projet de budget du SIVOM.

Equilibre de la section de fonctionnement

- 62.** Compte tenu de l'ensemble des recettes et des dépenses susvisées, la section de fonctionnement est présentée en équilibre à hauteur de 284 812 €.

Concernant la section d'investissement

En dépenses

- 63. Le montant inscrit au chapitre 21 « Immobilisations corporelles » de 12 000 € est maintenu compte tenu des informations fournies sur les acquisitions des matériels envisagées.
- 64. Eu égard aux subventions d'investissements rattachées aux actifs amortissables, il convient d'inscrire la somme de 263 € au chapitre 040 « Opérations d'ordre de transfert entre sections ».
- 65. Le total des dépenses d'investissement, non modifié par rapport au projet de budget du SIVOM, s'établit à 12 263 €.

En recettes

- 66. Le montant inscrit au chapitre 13 « Subvention d'investissement » est maintenu à hauteur de 7 431 € au regard des subventions attendues.
- 67. Il convient d'inscrire la somme de 4 180 € au chapitre 040 « Opérations d'ordre de transfert entre sections » au titre des amortissements.
- 68. Le résultat positif d'investissement reporté est inscrit à hauteur de 652 € en R 001.
- 69. Le total des recettes de la section d'investissement, non modifié par rapport au projet de budget du SIVOM, s'établit à 12 263 €.

Equilibre de la section d'investissement

- 70. Compte tenu de l'ensemble des recettes et des dépenses susvisées, la section d'investissement est présentée en équilibre à hauteur de 12 263 €.

Sur les propositions de règlement du budget primitif 2025 du budget annexe « Ordures ménagères »

Sur l'affectation des résultats 2024

- 71. L'affectation du résultat du budget annexe « Ordures ménagères » a été votée par délibération en date du 2 juin 2025.
- 72. La concordance des comptes de gestion et administratifs ayant été constatée, le résultat de l'exercice 2024 du budget annexe « Ordures ménagères », cumulé avec les résultats antérieurs reportés de chaque section, fait apparaître un solde excédentaire de 208 597,84 € à la section de fonctionnement et un solde excédentaire de 260 850,23 € à la section d'investissement.

Concernant la section d'exploitation

En dépenses

73. Au chapitre 011 « Charges à caractère général » l'inscription est limitée à 873 807 € au lieu de 1 250 982 € inscrits dans le projet de budget du SIVOM. La différence provient essentiellement de l'annulation de l'achat d'un camion-benne pour un montant de 350 067 € ; ce dernier faisant désormais l'objet d'un crédit-bail. Il est également dû à un ajustement sur l'achat de carburant eu égard l'état de consommation des crédits.
74. Au chapitre 12, les « Charges de personnel » sont maintenues à hauteur de 711 700 € en tenant compte des informations transmises en matière de ressources humaines.
75. Le montant inscrit au chapitre 65 « Charges de gestion courante » s'élève à 83 848 € au lieu de 38 240 € dans le projet du SIVOM. La différence provient de la prévision des refacturations des dépenses de fonctionnement du budget principal et du budget « Garage » qui s'élèveraient à 79 348 € au lieu de 33 740 € tel que prévu par le SIVOM.
76. En miroir avec la recette similaire portée à la section d'investissement, les amortissements atteignent 88 950 € au chapitre 042 « Opérations d'ordre de transfert entre sections ».
77. Les montants inscrits au chapitre 66 « Charges financières » et au chapitre 68 « Dotations aux provisions et dépréciations » sont maintenus respectivement à 4 864 € et à 1 257 €.
78. Le total des dépenses de la section d'exploitation s'établit ainsi à 1 764 246 € au lieu de 2 095 813 € inscrits dans le projet de budget du SIVOM.

En recettes

79. Le montant à inscrire au chapitre 13 « Atténuations de charges » est maintenu à 15 000 € au titre des remboursements sur charges attendus de Sécurité Sociale et de prévoyance, compte tenu de l'état de consommation des crédits.
80. Les crédits relatifs au chapitre 74 relatif aux dotations et participations sont maintenus à hauteur de 1 412 000 € et correspondent presque exclusivement au versement de la redevance pour les ordures ménagères.
81. Il est inscrit au chapitre 75 « Autres produits de gestion courante » la somme de 124 260 € au lieu de 105 760 € prévu dans le projet de budget du SIVOM pour tenir compte des refacturations aux autres budget des dépenses de carburant au regard des consommations des années précédentes.
82. Au chapitre 77 « Produits exceptionnels » l'inscription d'une recette de 350 067 € est annulée en raison du renoncement à acheter et vendre un camion-benne pour l'utiliser en crédit-bail par la suite.
83. Eu égard aux recettes et quote-part des subventions d'investissement transférées au compte de résultat, il convient d'inscrire la somme de 4 388 € au chapitre 042 « Opérations d'ordre de transfert entre sections ».
84. Le résultat positif d'exploitation reporté est inscrit à hauteur de 208 598 € en R 002.

- 85.** Le total des recettes de la section d'exploitation s'établit ainsi à 1 764 246 € au lieu de 2 095 813 € inscrits dans le projet de budget du SIVOM.

Equilibre de la section d'exploitation

- 86.** Compte tenu de l'ensemble des recettes et des dépenses susvisées, la section de fonctionnement est présentée en équilibre à hauteur de 1 764 246 €.

Concernant la section d'investissement

En dépenses

- 87.** Le montant inscrit au chapitre 21 « Immobilisations corporelles » s'élève à 315 987 €.
- 88.** Le montant de 39 247 € est inscrit au chapitre 16 « Emprunts et dettes assimilées » au lieu de 40 020 € dans le projet présenté par le SIVOM afin de tenir compte des tableaux d'amortissement des emprunts.
- 89.** La somme de 4 388 € inscrite au chapitre 040 « Opérations d'ordre de transfert entre sections » au titre des amortissements est maintenue.
- 90.** Le total des dépenses d'investissement s'établit ainsi à 359 622 € au lieu de 359 630 € inscrits dans le projet du SIVOM.

En recettes

- 91.** Le montant inscrit au chapitre 10 « Dotations et fonds divers et de réserves » est réduit à 9 822 € au lieu de 9 830 € au regard de la notification du FCTVA.
- 92.** Il convient de maintenir la somme de 88 950 € au chapitre 040 « Opérations d'ordre de transfert entre sections » au titre des amortissements.
- 93.** Le résultat positif d'investissement reporté est inscrit à hauteur de 260 850 € en R 001.
- 94.** Le total des recettes de la section d'investissement s'établit ainsi à 359 622 € au lieu de 359 630 € inscrit dans le projet du SIVOM.

Equilibre de la section d'investissement

- 95.** Compte tenu de l'ensemble des recettes et des dépenses susvisées, la section d'investissement est équilibrée à 359 622 €.
- 96.** Les ressources propres d'un montant global de 315 987 € sont suffisantes pour couvrir le remboursement en capital des annuités d'emprunt à échoir au cours de l'exercice d'un montant de 39 247 €.

***Sur les propositions de règlement du budget primitif 2025 du budget annexe
« Services d'aide à domicile »***

Sur l'affectation des résultats 2024

- 97.** L'affectation du résultat du budget annexe « Services d'aide à domicile » n'a pas fait l'objet de délibération.
- 98.** La concordance des comptes de gestion et administratifs n'a pas pu être constatée dans la mesure où le résultat de clôture de 2023 (- 84 332,45 €) n'a pas été inscrit en déficit de la section d'exploitation reporté en 2024. Le compte de gestion se substitue au compte administratif. Ainsi, cumulé avec les résultats antérieurs reportés de chaque section, le résultat du budget annexe « Services d'aide à domicile » fait apparaître un solde déficitaire de 190 772,53 € à la section d'exploitation et un solde excédentaire de 153 925,80 € à la section d'investissement.

Concernant la section d'exploitation

En dépenses

- 99.** Le montant à inscrire au titre des dépenses du groupe 1 « Dépenses afférentes à l'exploitation courante » est porté à 31 975 € au lieu de 26 875 € afin d'ajuster la prévision au regard de l'état de la consommation des crédits.
- 100.** Les crédits relatifs du groupe 2 « Dépenses afférentes au personnel » sont maintenus à hauteur de 895 900 € compte tenu des informations transmises en matière de ressources humaines.
- 101.** La somme inscrite au titre du groupe 3 « Dépenses afférentes à la structure » est portée à 144 585 € au lieu de 96 400 € prévue au budget présenté par le SIVOM en raison de l'ajustement de la contribution du budget annexe (+ 54 185 €) au déficit prévisionnel 2025 de la section de fonctionnement du budget principal et du budget annexe « Garage » et de la diminution des dépenses d'entretien (- 6 000 €) estimée à partir de la consommation des crédits.
- 102.** Le montant du déficit de clôture reporté, non prévu par le budget présenté par le SIVOM, est inscrit à hauteur de 190 773 €.
- 103.** Le total des dépenses d'exploitation s'élève à 1 263 233 € au lieu de 1 019 175 € inscrits dans le projet du SIVOM.

En recettes

- 104.** Le montant à inscrire au titre des recettes du groupe 1 « Produits de la tarification » est maintenu à hauteur de 904 000 €.
- 105.** La somme inscrite au titre des recettes du groupe 2 « Autres produits relatifs à l'exploitation » est portée à 359 233 € au lieu de 115 175 € prévue au budget présenté par le SIVOM afin de prendre en compte la majoration de la subvention d'équilibre en provenance du budget principal (+ 244 058 €).

106. Aucun crédit n'est à inscrire au groupe 3 « Produits financiers et produits non encaissables » comme présenté par le SIVOM.

107. Le total des recettes d'exploitation s'élève à 1 263 233 € au lieu de 1 019 175 € inscrits dans le projet du SIVOM.

Equilibre de la section d'exploitation

108. Compte tenu de l'ensemble des recettes et des dépenses susvisées, la section d'exploitation est présentée en équilibre à hauteur de 1 263 233 €.

Concernant la section d'investissement

En dépenses

109. Le montant à inscrire au titre de l'« acquisition d'éléments de l'actif immobilisé » est réduit à 19 431 € au lieu de 178 431 € inscrits au budget présenté par le SIVOM. Cette somme prend en considération les concessions et droits similaires (8 431 €) en immobilisations incorporelles ainsi que 11 000 € pour l'acquisition d'immobilisations corporelles (achat de mobilier et de matériel informatique ayant donné lieu à la signature d'une convention avec l'ARS).

110. Le total des dépenses d'investissement s'élève à 19 431 €.

En recettes

111. Les crédits inscrits au titre de l'« augmentation des fonds propres » ne sont pas modifiés et s'établissent à 8 505 € notamment pour prendre en compte la subvention allouée au titre de l'acquisition du matériel informatique.

112. La somme de 16 000 € inscrite au titre de l'amortissement des immobilisations est maintenue.

113. Le résultat excédentaire d'investissement cumulé antérieur est maintenu à 153 926 €.

114. Le total des recettes d'investissement, inchangé, s'élève à 178 431 €.

Equilibre de la section d'investissement

115. Compte tenu de l'ensemble des recettes et des dépenses susvisées, la section d'investissement est présentée en suréquilibre à hauteur de 159 000 €. Ce suréquilibre est reporté en ligne R 033 au titre de l'excédent prévisionnel d'investissement.

PAR CES MOTIFS :

- 1) DÉCLARE** recevable la saisine du préfet de région, préfet de Haute-Garonne sur le fondement de l'article L.1612-2 du code général des collectivités territoriales ;
- 2) PROPOSE** au préfet de région, préfet de Haute-Garonne, de régler le budget primitif 2025, budget principal et budgets annexes, du SIVOM du Haut Comminges conformément au

présent avis chiffré en annexe, les crédits étant spécialisés par chapitre à l'intérieur des sections ;

3) DEMANDE au président du SIVOM :

- de modifier l'article 12 des statuts du syndicat afin de prendre en compte le transfert de la compétence voirie et d'adopter une clé de répartition permettant le partage effectif des contributions entre les membres ;
- de procéder rapidement, par la suite, à l'appel des cotisations par l'émission des titres de recettes envers les membres du syndicat.

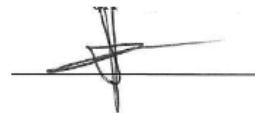
4) RAPPELLE au président de la collectivité qu'en application de l'article R. 1612-18 du code général des collectivités territoriales, le présent avis de la chambre doit être publié sous sa responsabilité, par affichage ou insertion dans un bulletin officiel et qu'en application des articles L. 1612-19 du même code, le comité syndical doit être tenu informé, dès sa plus proche réunion, de l'avis rendu par la chambre et que ce dernier fera l'objet d'une publicité immédiate sans attendre la réunion de l'assemblée délibérante.

Le présent avis sera notifié au préfet de région, préfet de Haute-Garonne, au président du SIVOM du Haut Comminges et au comptable public de cette collectivité sous couvert d'une ampliation adressée au directeur des finances publiques de Haute-Garonne.

Délibéré à Montpellier le 5 août 2025.

Présents : M. Olivier PAGES, président de section, président de séance,
M. Alain LE BRIS, premier conseiller,
Mme Fabienne PINEAU, première conseillère,
M. Axel BASSET, premier conseiller,
Mme Emilie ALMERO, première conseillère,
Mme Gaëlle CORNEN, première conseillère,
M. Roger RABIER, premier conseiller, rapporteur.

Le président de séance



Olivier PAGES

Annexe 1 - Budget principal 2025

Présentation générale et présentation détaillée au chapitre

FONCTIONNEMENT		
	DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
CREDITS DE FONCTIONNEMENT	711 739 €	1 098 822 €
+	+	+
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT	0 €
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	387 083 €
=	=	=
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	1 098 822 €	1 098 822 €
INVESTISSEMENT		
	DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
CREDITS D'INVESTISSEMENT	139 861 €	138 043 €
+	+	+
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT	0 €
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE	0 €
=	=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	139 861 €	480 073 €
TOTAL		
TOTAL DU BUDGET	1 238 683 €	1 578 895 €

Section de fonctionnement

Chap.	Dépenses	Proposition	Chap.	Recettes	Proposition
011	Charges à caractère général	45 870 €	013	Atténuations de charges	4 000 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	84 310 €	016	APA	0 €
014	Atténuation de produits	0 €	017	RSA/Régularisation de RMI	0 €
016	APA	0 €	70	Produits des services, du domaine et ventes...	0 €
017	RSA/Régularisation de RMI	0 €	73	Impôts et taxes (sauf le 731)	0 €
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586)	567 831 €	731	Fiscalité locale	0 €
6586	Frais de fonctionnement des groupes d'élus	0 €	74	Dotations et participations	911 149 €
			75	Autres produits de gestion courante	183 433 €
Total des dépenses de gestion courante		698 011 €	Total des recettes de gestion courante		1 098 582 €
66	Charges financières	1 955 €	76	Produits financiers	0 €
67	Charges spécifiques	1 000 €	77	Produits spécifiques	0 €
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires)	0 €	78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires)	0 €
Total des dépenses réelles de fonctionnement		700 966€	Total des recettes réelles de fonctionnement		1 098 582 €
023	Virement à la section d'investissement	0 €			
042	Opérat° ordre transfert entre sections	10 773 €	042	Opérat° ordre transfert entre sections	240 €
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0 €	043	Opérat° ordre intérieur de la section	0 €
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		10 773 €	Total des recettes d'ordre de fonctionnement		240 €
TOTAL		711 739 €	TOTAL		1 098 822 €
D002	Résultat reporté ou anticipé	387 083 €	R002	Résultat reporté ou anticipé	0 €
TOTAL des dépenses de fonctionnement cumulées		1 098 822 €	TOTAL des recettes de fonctionnement cumulées		1 098 822 €

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	10 533 €
---	-----------------

Section d'investissement

Chap.	Dépenses	Proposition	Chap.	Recettes	Proposition
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (y compris opérations)	0 €	13	Subventions d'investissement reçues (sauf le 138)	70 859 €
204	Subventions d'équipement versées (y compris opérations)	0 €	16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165, 166, 16449)	0 €
21	Immobilisations corporelles (y compris opérations)	0 €	20	Immobilisations incorporelles (hors 204)	0 €
22	Immobilisations reçues en affectation (y compris opérations)	0 €	204	Subventions d'équipement versées	0 €
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (y compris opérations)	0 €	21	Immobilisations corporelles	0 €
Total des dépenses d'équipement		0 €	Total des recettes d'équipement		70 859 €
10	Dotations, fonds divers et réserves	56 130 €	10	Dot, fonds divers et réserves (sauf 1068)	56 411 €
13	Subventions d'investissement	70 859 €	1068	Excédent de fonct. capitalisés	0 €
16	Emprunts et dettes assimilées	12 632 €	138	Autres subv. d'invest non transférables	0 €
18	Compte de liaison: affectation (BA, régie)	0 €	16_	Emprunts et dettes assimilées (Comptes 165, 166, 16449)	0 €
26	Particip. et créances rattachées	0 €	18	Compte de liaison: affectation (BA, régie)	0 €
27	Autres immobilisations financières	0 €	26	Particip. et créances rattachées	0 €
			27	Autres immobilisations financières	0 €
			024	Produits des cessions d'immobilisations	0 €
Total des dépenses financières		139 621 €	Total des recettes financières		56 411 €
Total des dépenses réelles d'investissement		139 621 €	Total des recettes réelles d'investissement		127 270 €
040	Opérat° ordre transfert entre sections	240 €	021	Virement de la section de fonctionnement	0 €
			040	Opérat° ordre transfert entre sections	10 773 €
Total des dépenses d'ordre d'investissement		240 €	Total des recettes d'ordre d'investissement		10 773 €
TOTAL		139 861 €	TOTAL		138 043 €
D001	Solde d'exécution négatif reporté ou anticipé	0 €	R001	Solde d'exécution positif reporté ou anticipé	342 030 €
TOTAL des dépenses d'investissement cumulées		139 861 €	TOTAL des recettes d'investissement cumulées		480 073 €

**AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE
PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT**

10 533 €

Annexe 2 - Budget annexe « Garage » 2025

Présentation générale et présentation détaillée au chapitre

FONCTIONNEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
CREDITS DE FONCTIONNEMENT		66 480 €	284 812 €
+		+	+
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT	0 €	0 €
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	218 332 €	0 €
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		284 812 €	284 812 €

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
CREDITS D'INVESTISSEMENT		12 263 €	11 611 €
+		+	+
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT	0 €	0 €
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE	0 €	652 €
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		12 263 €	12 263 €

TOTAL

TOTAL DU BUDGET	297 075 €	297 075 €
------------------------	-----------	-----------

Section de fonctionnement

Chap.	Dépenses	Proposition	Chap.	Recettes	Proposition
011	Charges à caractère général	15 250 €	013	Atténuations de charges	0 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	46 950 €	016	APA	0 €
014	Atténuation de produits	0 €	017	RSA/Régularisation de RMI	0 €
016	APA	0 €	70	Produits des services, du domaine et ventes...	30 000 €
017	RSA/Régularisation de RMI	0 €	73	Impôts et taxes (sauf le 731)	0 €
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586)	0 €	731	Fiscalité locale	0 €
6586	Frais de fonctionnement des groupes d'élus	0 €	74	Dotations et participations	0 €
			75	Autres produits de gestion courante	254 549 €
Total des dépenses de gestion courante		62 200 €	Total des recettes de gestion courante		284 549 €
66	Charges financières	0 €	76	Produits financiers	0 €
67	Charges spécifiques	100 €	77	Produits spécifiques	0 €
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires)	0 €	78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires)	0 €
Total des dépenses réelles de fonctionnement		62 300 €	Total des recettes réelles de fonctionnement		284 549 €
023	Virement à la section d'investissement	0 €			
042	Opérat° ordre transfert entre sections	4 180 €	042	Opérat° ordre transfert entre sections	263 €
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0 €	043	Opérat° ordre intérieur de la section	0 €
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		4 180 €	Total des recettes d'ordre de fonctionnement		263 €
TOTAL		66 480 €	TOTAL		284 812 €
D002	Résultat reporté ou anticipé	218 332 €	R002	Résultat reporté ou anticipé	0 €
TOTAL des dépenses de fonctionnement cumulées		284 812 €	TOTAL des recettes de fonctionnement cumulées		284 812 €

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	3 917 €
---	---------

Section d'investissement

Chap.	Dépenses	Proposition	Chap.	Recettes	Proposition
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (y compris opérations)	0 €	13	Subventions d'investissement reçues (sauf le 138)	7 431 €
204	Subventions d'équipement versées (y compris opérations)	0 €	16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165, 166, 16449)	0 €
21	Immobilisations corporelles (y compris opérations)	12 000 €	20	Immobilisations incorporelles (hors 204)	0 €
22	Immobilisations reçues en affectation (y compris opérations)	0 €	204	Subventions d'équipement versées	0 €
Total des dépenses d'équipement		12 000 €	Total des recettes d'équipement		7 431 €
10	Dotations, fonds divers et réserves	0 €	10	Dot, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0 €
			1068	Excédent de fonct. capitalisés	0 €
13	Subventions d'investissement	0 €	138	Autres subv. d'invest non transférables	0 €
16	Emprunts et dettes assimilées	0 €	16_	Emprunts et dettes assimilées (Comptes 165, 166, 16449)	0 €
18	Compte de liaison: affectation (BA, régie)	0 €	18	Compte de liaison: affectation (BA, régie)	0 €
26	Particip. et créances rattachées	0 €	26	Particip. et créances rattachées	0 €
27	Autres immobilisations financières	0 €	27	Autres immobilisations financières	0 €
			024	Produits des cessions d'immobilisations	0 €
Total des dépenses financières		0 €	Total des recettes financières		0 €
45..1	Chapitres d'opé. pour compte de tiers	0 €	45..2	Chapitre des opé. pour compte de tiers	0 €
Total des dépenses réelles d'investissement		12 000 €	Total des recettes réelles d'investissement		7 431 €
040	Opérat° ordre transfert entre sections	263 €	021	Virement de la section de fonctionnement	0 €
041	Opérations patrimoniales	0 €	040	Opérat° ordre transfert entre sections	4 180 €
			041	Opérations patrimoniales	0 €
Total des dépenses d'ordre d'investissement		263 €	Total des recettes d'ordre d'investissement		4 180 €
TOTAL		12 263 €	TOTAL		11 611 €
D001	Solde d'exécution négatif reporté ou anticipé	0 €	R001	Solde d'exécution positif reporté ou anticipé	652 €
TOTAL des dépenses d'investissement cumulées		12 263 €	TOTAL des recettes d'investissement cumulées		12 263 €

**AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE
PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT**

3 917 €

Annexe 3 - Budget annexe « Ordures ménagères » 2025

Présentation générale et présentation détaillée au chapitre

EXPLOITATION			
		DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LA SECTION D'EXPLOITATION
CREDITS D'EXPLOITATION		1 764 246 €	1 555 648 €
+		+	+
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT	0 €	0 €
	002 RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE	0 €	208 598 €
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION		1 764 246 €	1 764 246 €
INVESTISSEMENT			
		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
CREDITS D'INVESTISSEMENT		359 622 €	98 772 €
+		+	+
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT	0 €	0 €
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE	0 €	260 850 €
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		359 622 €	359 622 €
TOTAL			
TOTAL DU BUDGET		2 123 868 €	2 123 868 €

Section d'exploitation

Chap.	Dépenses	Proposition	Chap.	Recettes	Proposition
011	Charges à caractère général	873 807 €	013	Atténuations de charges	15 000 €
012	Charges de personnel, frais assimilés	711 700 €	70	Ventes produits fabriqués, prestations	0 €
014	Atténuation de produits	0 €	73	Produits issus de la fiscalité	0 €
			74	Subventions d'exploitation	1 412 000 €
65	Autres charges de gestion courante	83 848 €	75	Autres produits de gestion courante	124 260 €
Total des dépenses de gestion des services		1 669 355 €	Total des recettes de gestion des services		1 551 260 €
66	Charges financières	4 684 €	76	Produits financiers	0 €
67	Charges exceptionnelles	0 €	77	Produits exceptionnels	0 €
68	Dotations aux provisions et dépréciations	1 257 €	78	Reprises sur provisions et dépréciations	0 €
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés	0 €			
022	Dépenses imprévues d'exploitation	0 €			
Total des dépenses réelles d'exploitation		1 675 296 €	Total des recettes réelles d'exploitation		1 551 260 €
023	Virement à la section d'investissement	0 €			
042	Opérat° ordre transfert entre sections	88 950 €	042	Opérat° ordre transfert entre sections	4 388 €
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0 €	043	Opérat° ordre intérieur de la section	0 €
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		88 950 €	Total des recettes d'ordre d'exploitation		4 388 €
TOTAL		1 764 246 €	TOTAL		1 555 648 €
D002	Résultat reporté ou anticipé	0 €	R002	Résultat reporté ou anticipé	208 598 €
TOTAL des dépenses d'exploitation cumulées		1 764 246 €	TOTAL des recettes d'exploitation cumulées		1 764 246 €

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	84 562 €
---	-----------------

Section d'investissement

Chap.	Dépenses	Proposition	Chap.	Recettes	Proposition
20	Immobilisations incorporelles	0 €	13	Subventions d'investissement	0 €
21	Immobilisations corporelles	315 987 €	16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0 €
22	Immobilisations reçues en affectation	0 €	20	Immobilisations incorporelles	0 €
23	Immobilisations en cours	0 €	21	Immobilisations corporelles	0 €
			22	Immobilisations reçues en affectation	0 €
			23	Immobilisations en cours	0 €
Total des dépenses d'équipement		315 987 €	Total des recettes d'équipement		0 €
10	Dotations, fond divers et réserves	0 €	10	Dot, fonds divers et réserves (hors 106)	9 822 €
13	Subventions d'investissement	0 €	106	Réserves	0 €
16	Emprunts et dettes assimilées	39 247 €	165	Dépôts et cautionnements reçus	0 €
18	Compte de liaison: affectation à...	0 €	18	Compte de liaison: affectation à...	0 €
26	Particip. et créances rattachées à des particip.	0 €	26	Particip. et créances rattachées à des particip.	0 €
27	Autres immobilisations financières	0 €	27	Autres immobilisations financières	0 €
020	Dépenses imprévues d'investissement	0 €			
Total des dépenses financières		39 247 €	Total des recettes financières		9 822 €
4581	Total des opé. pour compte de tiers	0 €	4582	Total des opé. pour compte de tiers	0 €
Total des dépenses réelles d'investissement		355 234 €	Total des recettes réelles d'investissement		9 822 €
040	Opérat° ordre transfert entre sections	4 388 €	021	Virement de la section d'exploitation	0 €
041	Opérations patrimoniales	0 €	040	Opérat° ordre transfert entre sections	88 950 €
			041	Opérations patrimoniales	0 €
Total des dépenses d'ordre d'investissement		4 388 €	Total des recettes d'ordre d'investissement		88 950 €
TOTAL		359 622 €	TOTAL		98 772 €
D001	Solde d'exécution négatif reporté	0 €	R001	Solde d'exécution positif reporté ou anticipé	260 850 €
TOTAL des recettes d'investissement cumulées		359 622 €	TOTAL des recettes d'investissement cumulées		359 622 €

**AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE
PAR LA SECTION D'EXPLOITATION**

84 562 €

Annexe 4 - Budget annexe « Services d'aide à domicile » 2025

Section d'exploitation – Dépenses

GROUPE I : DEPENSES AFFERENTES A L'EXPLOITATION COURANTE		Proposition
ACHATS		11 100 €
606	Achats non stockés de matières et fournitures	11 100 €
AUTRES SERVICES EXTERIEURS		20 875 €
625	Déplacements, missions et réceptions	6 500 €
626	Frais postaux et frais de télécommunications	9 075 €
6287	Remboursement de frais	5 300 €
TOTAL GROUPE I		31 975 €

GROUPE II : DEPENSES AFFERENTES AU PERSONNEL		Proposition
622	Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	50 €
633	Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations (autres organismes)	20 000 €
641	Rémunérations du personnel non médical	684 750 €
645	Charges de sécurité sociale et de prévoyance	163 600 €
647	Autres charges sociales	26 500 €
648	Autres charges de personnel	1 000 €
TOTAL GROUPE II		895 900 €

GROUPE III : DEPENSES AFFERENTES A LA STRUCTURE		Proposition
CHARGES DIVERSES DE STRUCTURE		28 300 €
6155	Entretien et réparations sur biens mobiliers	1 000 €
6156	Maintenance	8 000 €
616	Primes d'assurances	12 000 €
618	Divers	500 €
623	Publicité, publications, relations publiques	6 500 €
627	Services bancaires et assimilés	300 €
AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE		100 185 €
654	Pertes sur créances irrécouvrables	1 000 €
658	Charges diverses de gestion courante	99 185 €
CHARGES EXCEPTIONNELLES		100 €
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	100 €
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS, AUX DEPRECIATIONS, AUX PROVISIONS ET ENGAGEMENTS		16 000 €
6811	Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles	16 000 €
TOTAL GROUPE III		144 585 €
TOTAL GENERAL (GROUPE I + GROUPE II + GROUPE III)		1 072 460 €

	Proposition
002	Déficit de la section d'exploitation reporté
	190 773 €

TOTAL DEPENSES D'EXPLOITATION	1 263 233 €
Excédent prévisionnel	0 €
TOTAL	1 263 233 €

Section d'exploitation – Recettes

GROUPE I : PRODUITS DE LA TARIFICATION		Proposition
733	Produits à la charge du département (hors EHPAD)	719 000 €
734	Produits à la charge de l'utilisateur (hors EHPAD)	185 000 €
TOTAL GROUPE I		904 000 €

GROUPE II : AUTRES PRODUITS RELATIFS A L'EXPLOITATION		Proposition
70	Produits sauf 7082	35 000 €
74	SUBVENTIONS D'EXPLOITATION ET PARTICIPATIONS	299 033 €
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	200 €
6419	Remboursements sur rémunérations du personnel non médical	25 000 €
TOTAL GROUPE II		359 233 €

GROUPE III : PRODUITS FINANCIERS ET PRODUITS NON ENCAISSABLES	Proposition
TOTAL GROUPE III	0 €

TOTAL GENERAL (GROUPE I + GROUPE II + GROUPE III)	1 263 233 €
--	--------------------

		Proposition
002	Excédent de la section d'exploitation reporté	0 €
005	Amortissements comptables excédentaires différés	0 €

TOTAL RECETTES D'EXPLOITATION	1 263 233 €
Déficit prévisionnel	0 €
TOTAL	1 263 233 €

Section d'investissement – Dépenses

		Proposition
Acquisition d'éléments de l'actif immobilisé		19 431 €
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	8 431 €
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	11 000 €
TOTAL		19 431 €

		Proposition
001	Résultat d'investissement cumulé antérieur (déficit)	0 €
004	Amortissements comptables excédentaires différés	0 €
003	Excédent prévisionnel d'investissement	159 000 €
TOTAL GENERAL		178 431 €

Section d'investissement – Recettes

		Proposition
Augmentation des fonds propres		8 505 €
10	APPORTS, DOTATIONS ET RÉSERVÉS	30 €
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	8 475 €
Autres		16 000 €
28	AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS	16 000 €
TOTAL		24 505 €

		Proposition
001	Résultat d'investissement cumulé antérieur (excédent)	153 926 €
004	Amortissements comptables excédentaires différés	0 €
007	Déficit prévisionnel d'investissement	0 €
TOTAL GENERAL		178 431 €